



## Demande d'attribution d'une carte d'accès aux Points Propres du Pays de Thelle

### pour les particuliers

La Communauté de communes du Pays de Thelle dispose d'un système de gestion informatisé des accès aux Points Propres du territoire, à l'aide d'une carte individuelle à code-barres.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011, la carte est **obligatoire** et **gratuite** pour accéder aux Points Propres du Pays de Thelle.

**Une seule carte est délivrée par foyer.** Elle est personnelle et ne peut, en aucun cas, être prêtée en dehors des personnes du foyer.



Pour obtenir cette carte, vous devez compléter ce formulaire et le remettre au gardien du Point Propre de rattachement de votre commune accompagné de **la copie des documents** suivants :

- ◇ pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour) ;
- ◇ justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittance de loyer ou d'assurance, avis d'imposition).

Lors de la remise du dossier complet, une carte provisoire en papier vous est remise par le gardien vous permettant de faire des apports.

Dans un délai d'un mois, vous pourrez retirer votre **carte définitive** au Point Propre.

Précisez si :  1<sup>ère</sup> demande  Autre – à préciser : \_\_\_\_\_  
(changement d'adresse, d'état civil, etc...)

Renouvellement – cause du renouvellement : \_\_\_\_\_  
(ne pas joindre les copies des documents)

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe ou mobile (*obligatoire*) : .....

certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de carte d'accès au Point Propre de rattachement de ma commune.

m'engage à informer le gardien de toutes modifications relatives à l'adresse ou à l'identité du propriétaire de la carte d'accès.

Fait au Point Propre de \_\_\_\_\_,

Le : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur  
précédée de la mention « lu et approuvé » :



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DU PAYS DE THELLE

7 avenue de l'Europe  
60530 NEUILLY EN THELLE

Téléphone : 03 44 26 99 50  
Télécopie : 03 44 26 99 77

Messagerie :

environnement@paysdethelle.fr